

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/09/2014

Référence
2014-09-002

Objet de la délibération
DEPOT SAUVAGE - REDEVANCE FORFAITAIRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation
13/09/2014

Date d'affichage
13/09/2014

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2014 et le 18 Septembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de TIREL Bernard, Maire.

**Présents** : M. TIREL Bernard, Maire, Mmes : COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, GERARD Séverine, LACOSTE Tatiana, ROUXEL Isabelle, ROY Juliette, MM : BAUDU Jérôme, BURET Sylvain, CHAUVIN David, CLAVIER Pierric, PABOEUF Patrick

**Excusés** : FONTAINE Nicolas donne pouvoir à BURET Sylvain, LEBRETON Angéli donne pouvoir à PABOEUF Patrick, LEDUC Eric donne pouvoir à COUDRAIS Marie-Laure

**A été nommée secrétaire** : GERARD Séverine

**Objet de la délibération :**  
**DEPOT SAUVAGE - REDEVANCE FORFAITAIRE**

M. le Maire informe au Conseil Municipal, depuis la mise en place de la redevance incitative par le SMICTOM, il est constaté que les dépôts sauvages de déchets de toutes sortes ont augmenté sur le territoire de la commune. Ces actes d'incivilités portent atteinte à la salubrité et à l'environnement. Les travaux d'enlèvement et de nettoyage sont effectués par le personnel du service technique et représentent un coût pour la commune. Il est proposé à l'assemblée de rechercher systématiquement les auteurs des dépôts et instituer une participation forfaitaire à l'encontre des contrevenants.

Après délibération, le Conseil décide d'instituer une redevance forfaitaire pour l'enlèvement des déchets sauvages par les services communaux, et fixe son montant à 150 € (cent cinquante euros) sur facturation de la mairie et recouvrement auprès du Receveur Municipal de Pipriac.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de RENNES  
Le : 26/09/2014

Et Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Publication ou notification du :

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme :  
En mairie, le 26/09/2014  
Le Maire  
Bernard TIREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-213502891-20140918-2014-09-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2014

Notification : 26/09/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

